

AVIS PUBLIC

VENTE À L'ENCAN

**Le samedi 10 juin 2006,
à compter de 9 heures**

Cour des travaux publics
6025, boulevard Métropolitain Est,
Saint-Léonard

VISITE D'INSPECTION
le jour de la vente, de 8 h à 9 h

AVIS est par les présentes donné, que l'arrondissement de Saint-Léonard procédera, conformément à l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes*, à une vente à l'encan selon les indications données ci-dessus afin de se départir d'articles en surplus d'actifs et de matériel non-réclamé.

L'arrondissement de Saint-Léonard ne s'engage à aucune garantie envers les acquéreurs et ceux-ci devront prendre possession de leur acquisition lors de la vente.

Conditions de la vente :

1. Le paiement se fait en argent comptant ou par chèque visé, immédiatement après la vente.
2. Les marchandises sont vendues dans leur état actuel et telles que vues.
3. Les taxes de 7 % et de 7,5 % sont applicables.

Donné à Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard,
ce 31^e jour du mois de mai 2006.

LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
M^e DANIELLE RUEST